



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Présences :** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Lucie Coallier, greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié par la greffière à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

19-12-469 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-12-470 **RÈGLEMENT NUMÉRO 700 - CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par Marc Deslauriers qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 700 ayant pour objet la circulation des camions et des véhicules-outils, et ce dernier dépose le projet de règlement, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19-12-471 **RÈGLEMENT NUMÉRO 701 - IMPOSITION DE TAXES, DE TARIFICATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par Karine Bérubé qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 701 ayant pour objet l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2020, et cette dernière dépose le projet de règlement, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Aucune question n'étant posée, celle-ci débute et se termine à 19 h 35.

19-12-472      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ..... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
LUCIE COALLIER  
GREFFIÈRE